

**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES DU
CENTRE OUEST SEINE-ET-MARNAIS**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

Séance du 06 mars 2024

N° 07/24 – RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Le 27 février 2024 à 18h30, le Comité Syndical du SMITOM-LOMBRIC légalement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni à la salle R+2 du SMITOM LOMBRIC, en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint, il a été à nouveau convoqué le 28 février 2024.

Le 06 mars 2024 à 12 heures, le comité syndical du SMITOM LOMBRIC, légalement convoqué, s'est réuni à la salle R+2 du SMITOM LOMBRIC, en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Président.

Le secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical pour la présente séance, Monsieur Laurent AVELANGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Étaient présents :

Franck VERNIN, Thierry SEGURA, Fatima ABERKANE-JOUDANI, Henri DE MEYRIGNAC, Serge DURAND, Claude JACQUELOT, Sylvain JONNET, Christophe SIMON, Albert VAN DE BOR, Bernard WATREMEZ, Gilles GROSLEVIN, Denis GOUET-YEM, Laurent AVELANGE, Pascal GOUHOURY, Didier KERIGER, Yannick TORRES.

Étaient représentés :

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Comité Syndical présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Membres empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Comité Syndical..... :	59
Membres en exercice	59
Membres présents..... :	16
Membres excusés etreprésentés..... :	43

OBJET : RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRE,

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de programmation des Finances Publiques pour l'année 2024,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du Comité Syndical,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DÉCIDE :

Article 1 :

Le Comité Syndical prend acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024 et des éléments présentés en fonctionnement et investissement sur les deux sections.

Article 2 :

Le Comité Syndical approuve le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024 annexé à la présente.

Article 3 :

Le Comité Syndical autorise le Président à élaborer le budget primitif dans le sens du rapport d'orientation présenté lors de la présente séance.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des services et Monsieur Le Trésorier payeur du SMITOM-LOMBRIC sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Vote

Pour : **A l'unanimité**

Abstention : **__**

Contre : **__**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Laurent AVELANGE

Le Président,



Franck VERNIN

« Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le ¹²~~07~~ mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun, étant précisé que le SMITOM-LOMBRIC dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et par les décrets d'application de ce texte. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 077-257705277-20240312-07_24-DE



Comité Syndical Rapport d'Orientation Budgétaire

Mardi 27 février 2024

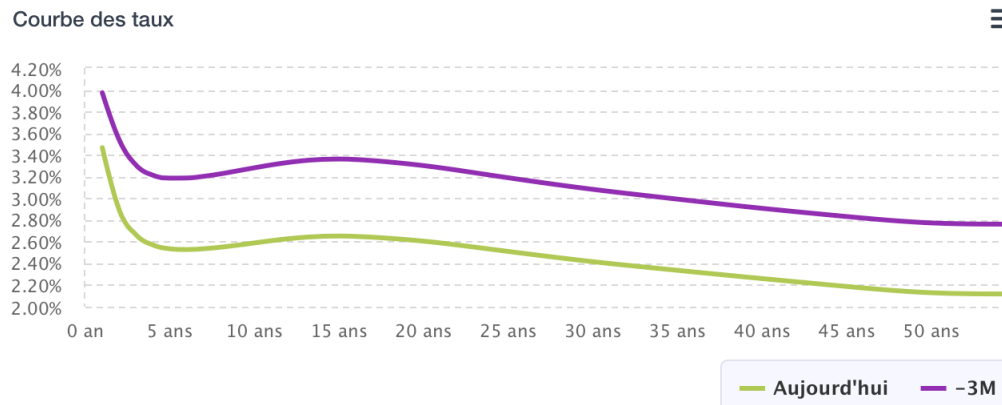


Situation mondiale

- Selon le FMI (Fonds monétaire international), la prévision de croissance mondiale en 2023 est de 3,0 %, 2,1% pour la banque mondiale.
- Selon l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), l'inflation a atteint 7,0% en 2023 au niveau mondial avant de décélérer à 5,2% en 2024 et 3,8% en 2025.
- Selon l'OCDE, la croissance mondiale (PIB) est passée de 2,9% en 2023 à 2,7% en 2024, et devrait rebondir à 3,8% en 2025. La croissance mondiale reste fortement dépendante des économies d'Asie, en croissance rapide.
- Dans le monde entier l'inflation reflue en 2023, après avoir atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies.

Zone euro :

- La croissance du PIB était de +0,6% en 2023 et progresserait légèrement à +0,8% en 2024 en zone Euro,
- La zone euro devrait rester dans une croissance modérée du PIB à 0,8 % en 2024, contre 0,7 % prévu en septembre, puis de 1,5 % en 2025,
- En zone Euro au T3, le PIB ne croît que de 0,7 % (contre +0,9 % au T2),
- En zone Euro, l'inflation a atteint 5,6 % en septembre 2023,
- Le taux de chômage dans la zone euro est à hauteur de son plancher historique, soit 6,5% de la population active en septembre 2023, contre 6,4% en août 2023 et 6,7% en septembre 2022,
- À la fin du deuxième trimestre 2023, le ratio de la dette publique par rapport au PIB dans la zone euro s'est établi à 90,3% contre 90,7% à la fin du premier trimestre 2023 (source : Banque de France).



- L'activité économique redémarrerait en 2024, à +1,4%.
- Après une stabilisation en 2022 et 2023 autour de 4,9%, le déficit public serait ramené à 4,4% du PIB en 2024. Le déficit de l'État atteindrait 146,0 milliards d'euros en 2024 (+2,4 milliards par rapport au texte initial).
- Le poids de la dette publique s'est stabilisé en 2023 et 2024, à hauteur de 109,7% du PIB.
- La croissance annuelle française en 2023 est de +1,0 %.
- Après un léger ralentissement de l'inflation en 2023 à +4,9% (après +5,2% en 2022), elle refluerait à +2,6% en 2024 et demeure inférieure à celle de la zone Euro, (+2,7 % prévue en 2024), ou encore à celle de sa voisine allemande (+2,9 %).
- Au troisième trimestre 2023, la dette publique a atteint 3.088,2 milliards d'euros et se stabiliserait en 2024 avec 109,7% du PIB et entamerait une décrue en 2025.
- Le taux de chômage en France a légèrement augmenté au troisième trimestre 2023 (7,4 %). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la diminution du recours à l'emploi intérimaire, particulièrement dans l'industrie et la construction.

Grand Paris Sud
6 communes

Traitement

**Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine**
18 communes

Traitement
Collecte

**Communauté de Communes
Brie des Rivières
Et Châteaux**
13 communes

Traitement
Collecte

**En Seine-et-Marne, le
SMITOM-LOMBRIC assure :**

La compétence **collecte** des déchets ménagers de **30 communes** représentant **145 000 habitants**

La compétence **traitement** des déchets ménagers de **63 communes** représentant **305 000 habitants**

**Les installations
du SMITOM-LOMBRIC :**

- 1 centre de tri
- 1 unité de valorisation énergétique
- 11 déchèteries
- 1 plateforme de tri des encombrants
- 1 recyclerie
- 3 quais de transfert
- 2 plateformes de compostage des déchets verts

Légende

- Traitement le SMITOM-LOMBRIC assure le traitement des déchets ménagers
- Collecte le SMITOM-LOMBRIC assure la collecte des déchets ménagers
- centre de tri et unité de valorisation énergétique
- déchèterie
- plateforme de tri des encombrants
- recyclerie
- quai de transfert
- plateforme de compostage des déchets verts



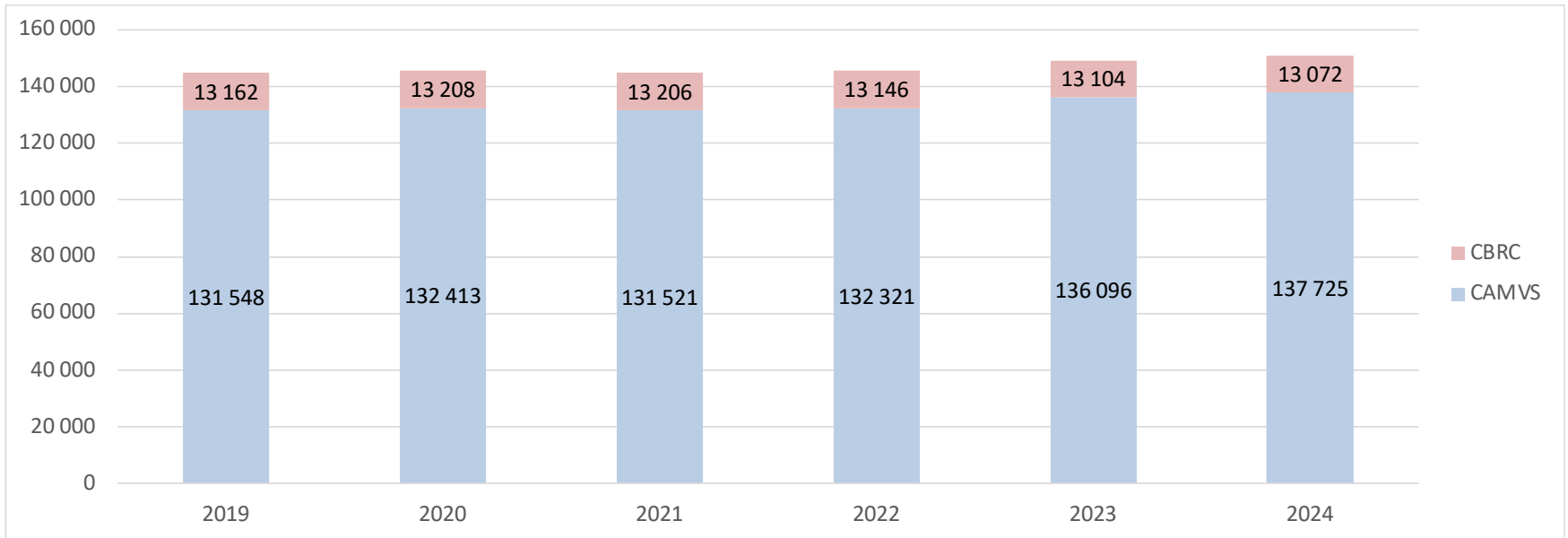
**SMICTOM de la Région
de Fontainebleau**
26 communes

Traitement



★ Commune CCBRC collectée mais non traitée par le SMITOM

Évolution Population Collecte



CAMVS	+ 1,2%, soit + 1 629 habitants
CCBRC	-0,2%, soit - 32 habitants



Évolution Population Traitement

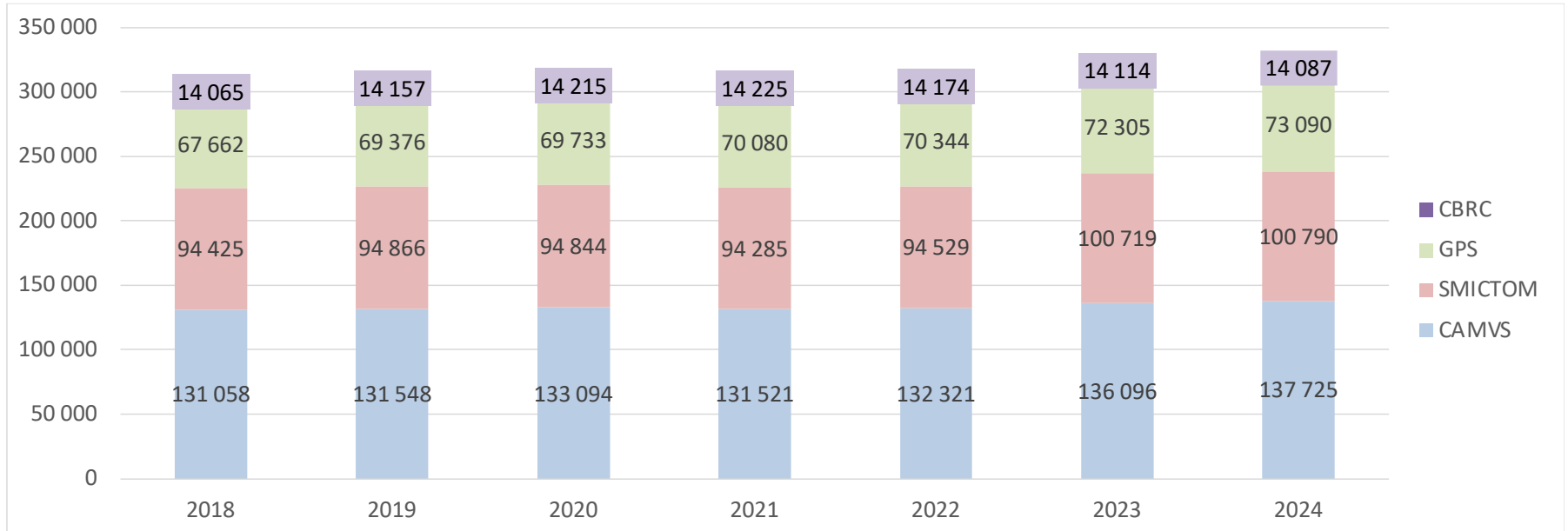
Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le



ID : 077-257705277-20240312-07_24-DE



CCBRC	- 0,2% = - 23 habitants
GPS	+ 1,1 % = + 785 habitants
SMICTOM	+ 0,1 % = + 71 habitants
CAMVS	+ 1,2 % = + 1 629 habitants





L'essentiel des projets pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 077-257705277-20240312-07_24-DE

Dans un contexte inflationniste et d'incertitudes géopolitiques pouvant remettre en cause la consistance des projets (dimensionnement, niveaux d'exigences, ambitions à long terme...) l'année 2024 sera marquée par la fin de la Délégation de Service Public historique de 20 ans.

Les nouveaux modes de gestion de nos exploitations seront arbitrés dans le courant de l'année par l'exécutif.



ENVIRONNEMENT
ÉNERGIE

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

27/02/2024

Comité Syndical



L'essentiel des activités pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le



ID : 077-257705277-20240312-07_24-DE

Les services seront fortement mobilisés sur :

- La mise en place de la collecte et du traitement des déchets alimentaires,
- Le suivi des travaux notamment du futur Centre de Tri,
- La sensibilisation de la population par les éco-animateurs après la collecte pour corriger les erreurs de tri mais aussi lors d'opération significative pour convaincre davantage les résidents de s'adonner au tri des emballages (campagne de communication en pied d'immeubles notamment),
- La distribution gratuite des composteurs individuels sur le territoire de la CAMVS et à un tarif baissier sur la CCBRC.



Bilan des actions conduites en réponse aux orientations budgétaires 2023

Orientations budgétaires 2023	Résultats	Non réalisés et reportés
<ul style="list-style-type: none"> • Modification des clauses de révisions des prix pour les marchés de collecte • Passation des marchés en plusieurs marchés publics et DSP • Sensibilisation et informations à la population sur le compostage 	<ul style="list-style-type: none"> • Une révision stabilisée • En cours d'attribution et analyse financière pour vérifier la soutenabilité des projets • Réunions d'informations au public et animations notamment les week-ends 	<p>Réalisée en mars 2023</p> <p>En cours d'analyse.</p> <p>Réalisé en 2023 et poursuivi en 2024</p>

Le bilan de la section de fonctionnement en 2023 est en amélioration par rapport à 2022. Ce constat permet d'envisager un plan d'investissement 2024-2028, ambitieux, avec une crédibilité renouvelée auprès des banques, grâce à la :

- La reprise intégrale de l'excédent de fonctionnement 2022 à hauteur de 8 162 805,87 € ;
- La légère progression des recettes de fonctionnement par rapport à 2022 ;
- Une bonne dynamique des recettes électriques (prix SPOT et prix à terme).

Toutefois, plusieurs éléments viennent nuancer ce bilan :

- Une hausse soutenue des dépenses de fonctionnement (de l'ordre de 1,7 M€) : application des clauses de révision de prix sur les marchés ; usine de valorisation et équipements vieillissants
- La seule prise en compte des opérations de 2023 fait ressortir un excédent global de fonctionnement ramené ainsi à 6,7 M€ au lieu de 8,2 M€ en 2022.



Dépenses de fonctionnement 2024

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 077-257705277-20240312-07_24-DE

En matière de collecte :

- La révision des prix des marchés a été stabilisée en 2023 et évitera environ 400 000 € de dépenses supplémentaires sur 2024 par rapport à la clause d'origine du marché sur la partie CAMVS.

Une nouvelle campagne de MODECOM pour asseoir la stratégie de gestion globale des années à venir est programmée pour 86 000 €.



ENVIRONNEMENT
ÉNERGIE

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

27/02/2024

Comité Syndical


12 / 40

La compétence traitement devra composer avec :

- Une évolution continue de la TGAP avec + 2€/t d'OMR incinérée.
- Une tendance toujours haussière de la DSP compte tenu des révisions des indices de prix toujours élevée, estimée jusqu'à 7% sur certains postes.
- Une évolution contrastée et incertaine sur les tonnages.
- Une évolution toujours faible des tonnages due à une forte inflation
- Une possible augmentation des tonnages pendant la période Jeux Olympiques 2024 notamment sur la CCBRC et le Pays de Bière.
- Un coût encore incertain sur la future DSP UVE, quais de transfert, tri des encombrants et Tiers-lieu (procédure en cours au stade négociations).
- Un coût de GER élevé sur l'usine d'incinération dans le cadre de l'avenant à la DSP.



Dépenses de fonctionnement 2024

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le 
ID : 077-257705277-20240312-07_24-DE


	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Evol t	Coeff de révision des prix
Valorisation énergétique	83 359	93 216	+11.8% (arrêt convention échange VJ)	+2,5%
Méthanisation	16 016	8 000	-50% (arrêt convention échange VJ)	/
Tri des emballages	13 640	14 000	+2,6%	+2,8%
Tri des Déchets Verts (DV)	2 741	2 834	+3,4%	+5,3%
Compostage des DV	21 313	22 042	+3,4%	+5,3%
Déchèteries transport	41 114	42 381	+3,1%	+2,9%
Déchèteries traitement Installation Stockages Déchets (ISD) et presta externalisées	20 618	20 420	-1,0%	<i>Externalisation tri des encombrants (+1,1M€)</i>
Plateforme TS traitement ISD	3 866	1 200	-69% (fermeture)	+6,3%

	Coût 2023	Coût 2024	Evolution
Traitement total	22 411 339 €	25 058 720 €	+ 11,81%





Dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le 
ID : 077-257705277-20240312-07_24-DE

Les autres dépenses de fonctionnement qui connaîtront une évolution concernent :

- Les reversements aux adhérents pour un montant de 1 033 000 € prévus en 2024 contre 989 000 € par rapport au BP 2023 en augmentation de 44 000 €, et contre 1 075 000 € par rapport au CA 2023.
- L'externalisation du tri des encombrants à partir de la mi-mars pour un coût supplémentaire de 1 100 000 €.
- L'externalisation des prestations de compostage avec un surcoût jusqu'à 120 000 € pour 2024.
- Les JPO qui se tiendront le 7 décembre 2024 sur le site de Réau demandent un budget minimum de 70 000 € sur une édition « hiver ».
- La poursuite des objectifs sur la distribution de composteurs avec 210 000 € pour 2024.
- La poursuite de la dotation en chèque réparation de 100 € pour 200 foyers.
- L'achat de bio-seaux et abribacs pour 350 000 € (subventionné à 80%).



Tableau récapitulatif des principales dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Compte	Service	CA 2023 prév.	BP 2024	% évol
011 - Charges à caractère général*			33 901 057 €	36 733 655 €	8,36%
	6042	TRA	22 766 690 €	25 523 720 €	12,11%
	6042	COL	7 685 925 €	8 011 658 €	4,24%
	611	PLP	162 306 €	157 149 €	-3,18%
012 - Charges de personnel et frais assimilés			2 106 533 €	2 367 789 €	12,40%
65 - Autres charges de gestion courante			1 300 308 €	1 676 192 €	28,91%
66 - Charges financières			115 778 €	105 377 €	-8,98%

* Hors réserves de 2 267 073 € (préservation du fonds de roulement).



Évolution des Ressources Humaines 2024

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le



ID : 077-257705277-20240312-07_24-DE

L'effectif devrait rester stable :

- Pas de recrutement envisagé sur l'année 2024 ;
- Deux départs sont intervenus en fin d'année 2023, qui seront compensés par des recrutements ou par une prestation extérieure qui risque de coûter plus chère ;
- Fin de contrat de quatre éco animateurs entre septembre et décembre 2024 ; dépense renouvelée prévue au BP 2024.

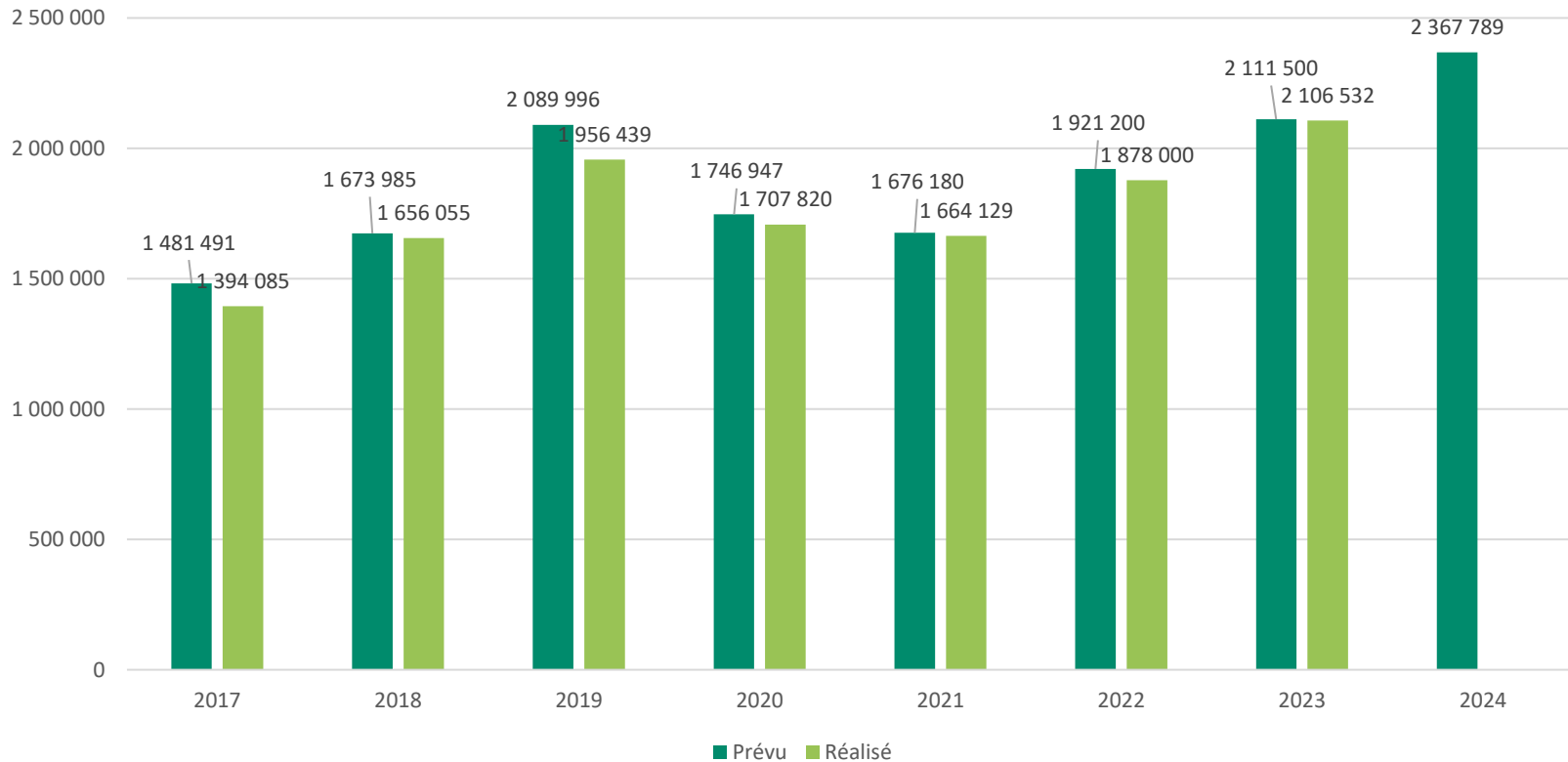
Soit un montant total de 2 367 789 € (soit une évolution de + 12,40% par rapport au réalisé 2023).

Cela fait suite à l'évolution de +1,5% du point d'indice en juillet 2023, dont les effets se mesureront sur une année complète en 2024.

Autres explications : suite aux mesures gouvernementales, les agents disposent de 5 points d'indice supplémentaires dès janvier 2024 et l'embauche de deux nouveaux éco-animateurs en novembre 2023.



Evolution des charges de personnel



	CA Prév 2023	BP Prév 2024	Evolution
Traitement ind.	890 899 €	1 020 512 €	+14,5%
RIFSEEP	372 785 €	389 000 €	4,3%
Astreintes	7 620 €	7 200 €	-5,5%
Heures sup	20 900 €	20 000 €	-4,3%
Tickets restaurant	78 832 €	83 000 €	5,3%
Médecine préventive	2 520 €	2 500 €	-0,8%

Contexte : Les éléments ci-dessous sont plusieurs éléments qui constituent le chapitre 12. Le traitement indiciaire et le RIFSEEP font apparaître les éléments cumulés agents titulaires et contractuels.

- Recettes électriques : Suite à une année 2023 avec des prix qui sont restés élevés à 126 € par MWh en moyenne, les recettes ont été limitées en raison d'un arrêt technique plus long qu'habituellement à cause de travaux sur la turbine. La recette électrique prévue est de 4 000 000 € pour 2024.
- La recette de vente de thermies pour 20 GWh est estimée à 452 000 €, contre 805 000 € prévus au BP 2023, cela fait suite à une déduction de charges prévue dans la future DSP mais qui toutefois se limitera à 30 GWh.
- Les recettes de vente matières et les soutiens CITEO seront stables par rapport au BP 2023, et devraient rapporter 3 595 000 € contre 3 530 000 €, soit une hausse de 1,8%.
- La cotisation traitement est actualisée de l'évolution des bases de la valeur locative et la population soit une moyenne de + 4,6% au global.
- La cotisation collecte est actualisée de l'évolution des bases de la valeur locative et la population soit une moyenne de + 4,6% au global.
- Une subvention de 65 000 € de la Région pour les composteurs.

Compte	Recettes concernées	CA 2023 prév.	BP 2024 prév.	% évol
7018 - Autres ventes de produits finis	Recettes électriques et thermiques	5 933 094 €	4 453 680 €	-24,9%
70612 - Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	Redevance spéciale	1 961 792 €	1 900 000 €	-3,2%
7078 - Autres marchandises	Ventes matières	1 251 560 €	1 344 400 €	7,4%
74758 - Autres groupements	<u>Cotisations des adhérents :</u>	19 320 823 €	19 886 439 €	2,9%
	<i>Cotisation collecte</i>	7 696 618 €	7 895 936 €	2,6%
	<i>Cotisation traitement</i>	11 624 205 €	11 990 503 €	3,2%
7478 - Autres organismes	Reversements éco organismes	2 775 624 €	2 572 000 €	-7,3%
7488 - Autres attributions et participations	Refacturation collecte et tarification traitement	12 006 808 €	11 802 162 €	-1,7%
7588 - Autres produits divers de gestion courante	Apports extérieurs, RAVAD	2 159 957 €	1 251 475 €	-42,1%

Les principaux éléments du chapitre 70 sont retracés dans les 3 premières lignes.
 Les principaux éléments du chapitre 74 sont retracés dans les 3 lignes suivantes.
 Les cotisations aux 74758 reprennent les coûts de fonctionnement des services (dont marchés).
 La refacturation concerne quant à elle la prise en compte des tonnages notamment.

L'investissement sera marqué pour la compétence collecte par la hausse de l'achat et de la pose de nouvelles bornes enterrées suite :

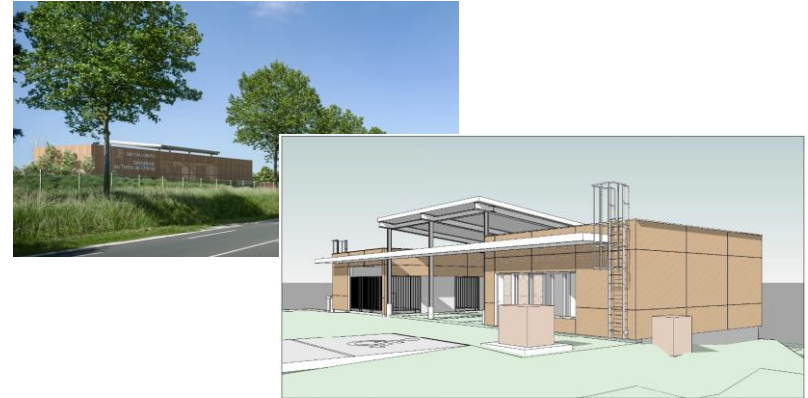
- Suite à la reprise des projets immobiliers et éco-quartiers en cours ;
- Pour un montant de 360 000 € dont une part prise en charge par les porteurs de projet à hauteur de 80 000 € ;
- Le SMITOM continuera son programme de rénovation de bornes sur le parc existant pour 115 000 €.

La mise en œuvre du PLP se poursuivra avec la dotation de 2900 composteurs aux foyers de la CAMVS et de la CCBRC pour un montant de 210 000 €, soit une évolution de 110 000 € par rapport au réalisé 2023, qui constitue le cœur de la stratégie de gestion des biodéchets.

La mise en place du parc de PAV pour déchets alimentaires s'appuiera sur un marché à bon de commande de fourniture des bornes selon un déploiement graduel de 2024 à 2025, 185 en 2024 et 35 en 2025. La dépense pour 2024 est estimée à 365 000 € dont 80% sont pris en charge par la Région et l'ADEME (Fonds Vert).

L'investissement pour le traitement des déchets concernera essentiellement :

- La participation au financement des travaux de la DSP UVE, pour un montant de 2,5 M€ versée à la notification de la nouvelle DSP.
- Un coût de l'avenant de la DSP UVE avec un arrêt technique 2024 conséquent intégrant le changement des manches des filtres à manche et d'autres travaux lourds dus à une usine vieillissante.
- Le remboursement de l'emprunt pour 976 000 € soit une baisse de 425 000 € par rapport à 2023.
- La relance du marché de suivi environnemental avec une probable forte augmentation de coût due à l'augmentation des réactifs.
- Une vigilance sur l'évolution des normes de rejet des eaux usées dans les réseaux qui pourraient entraîner des dépenses d'investissement pour couvrir ces adaptations.



Sur le patrimoine du syndicat :

- La déchèterie de Vaux-le-Pénil pour environ 3 900 000 € dont les travaux commenceront en avril 2024 et s'achèveront en 2025.
- Le futur centre de tri plus performant et plus capacitaire dont les travaux commenceront en 2024.
- L'achat de deux véhicules en remplacement d'un utilitaire existant par un véhicule électrique de meilleure génération et un utilitaire gros volume pour faciliter les livraisons à hauteur de 65 000€ d'occasion.
- Une possible d'extension du dépôt pour augmenter la surface de stockage.

Tableau récapitulatif des dépenses réelles d'investissement :

Chapitre – intitulé	CA 2023 prév	RAR 2023	BP 2024 prév
20 - Immobilisations incorporelles	603 332 €	735 372 €	730 877 €
21 - Immobilisations corporelles	1 730 706 €	386 590 €	9 074 862 €
23 - Immobilisations en cours*	225 756 €	21 468 €	198 034 €

*hors réserves de 11 112 400 € en 2024 pour le financement du Programme Pluriannuel d'Investissement

Le chapitre 20 comprend notamment :

- Etudes de MOE pour la déchèterie de VLP : 400 000 €
- Etudes de MOE et études préalables réhabilitation déchèteries : 95 000 €
- Etudes de MOE et études préalables pour l'atelier DEEE : 104 000 €
- Etudes de MOE pour la construction du tiers lieu : 330 000 €
- Etudes de MOE et études préalables déchèterie Mée sur Seine : 350 000 €
- Etudes géotechniques : 30 000 €
- Primes à verser aux candidats (DSP UVE et concours tiers lieu) : 25 000 €

Le chapitre 21 comprend notamment :

- Travaux déchèterie VLP : 3 500 000 €
- Travaux de réhabilitation de déchèteries : 3 100 000 €
- Acquisition de composteurs : 210 000 €
- Achat de 45 tables de tri : 225 000 €
- Acquisition de bornes pour la CAMVS + rénovation : 350 000 €
- Acquisition de véhicules : 65 000 €

Le chapitre 23 comprend notamment :

- Participation DSP UVE : 2 500 000 €

Les RAR comprennent notamment :

- Réhabilitation des déchetteries
- Maitrise d'œuvre déchetteries et atelier D3E
- Prime participation phase de négociation DSP tri
- Missions OPC et SPS travaux bâtiment SMITOM-LOMBRIC

Pour rappel, cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Le vote des AP/CP de 2024 sera réalisé lors du budget primitif 2024 en mars 2024.

L'AP/CP déjà réalisée porte sur l'opération suivante :

- Travaux déchèterie Vaux-le-Pénil en 2023

Les AP/CP à prévoir pour 2024 sont :

- Construction du tiers lieu
- Travaux déchèterie du Mée-sur-Seine
- Atelier D3E
- Travaux de réhabilitation des déchèteries
- Les achats de bornes enterrées
- Subvention d'équipement pour la DSP UVE (sur 2024 ou 2025)
- Travaux déchèterie du Chatelet-en-Brie en 2025 à titre indicatif





Autorisations de Programmes / Crédits de Paiement (AP/CP)

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le



ID : 077-257705277-20240312-07_24-DE

Détail des AP/CP envisagés sur 2024 :

Libellé	Montant de l'AP	Phases	Montant des CP			
			2024	2025	2026	2027
Construction d'un tiers lieu	7 240 000 €	MOE - Etudes	330 000 €	240 000 €	60 000 €	0 €
		Travaux	0 €	4 800 000 €	1 600 000 €	0 €
Travaux déchèterie de Vaux-le-Pénil	4 340 182,70€	MOE - Etudes	405 000 €	60 000 €	0 €	0 €
		Travaux	3 534 000 €	200 000 €	0 €	0 €
Travaux de réhabilitation des déchèteries	3 551 625 €	MOE - Etudes	95 779,41 €	412 770,59 €	0 €	0 €
		Travaux	3 000 000 €	400 000 €	0 €	0 €
Achat de bornes	1 600 000 €	Fournitures	400 000 €	400 000 €	400 000 €	0 €





Autorisations de Programmes / Crédits de Paiement (AP/CP)

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le



ID : 077-257705277-20240312-07_24-DE

Suite du Détail des AP/CP envisagés sur 2024 :

Libellé	Montant de l'AP	Phases	Montant des CP			
			2024	2025	2026	2027
Construction d'un atelier D3E	1 250 000 €	MOE - Etudes	104 000 €	36 000 €	0 €	0 €
		Travaux	330 000 €	770 000 €	0 €	0 €
Travaux déchèterie de Mée-sur-Seine	3 975 380 €	MOE - Etudes	350 000 €	148 680 €	146 700 €	0 €
		Travaux	0 €	1 652 000 €	1 630 000 €	0 €
Travaux déchèterie Chatelet-en-Brie	2 755 000 €	MOE - Etudes	0 €	30 000 €	90 000 €	135 000 €
		Travaux	0 €	0 €	1 000 000 €	1 500 000 €
Participation UVE	7 500 000 €	subvention	2 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	0 €



Tableau récapitulatif des recettes d'investissement :

Chapitre – intitulé	CA 2023 prév	RAR 2023	BP 2024 prév
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	0 €	0 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	8 946 497 €	0 €	4 647 488 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 210 314 €	0 €	2 324 823 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13 - Subventions d'investissement	365 259 €	2 597 034 €	1 435 830 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	8 000 000 €

A noter :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé permet de couvrir le déficit d'investissement de 2023 (1 007 274 €)
- Les ressources propres d'investissement couvrent le remboursement en capital des emprunts (976 000 €).
- Le virement de la section de fonctionnement et les opérations d'amortissement permettent de financer le programme d'investissement

Affectation du résultat 2023

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le



ID : 077-257705277-20240312-07_24-DE

Excédent de fonctionnement reporté (002)	8 162 805,87 €
Recettes de fonctionnement	45 508 978,30 €
Dépenses de fonctionnement	38 768 777,80 €
Excédent de la section de fonctionnement	14 903 006,37 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 333 711,71 €
Recettes d'investissement	2 575 573,61 €
Dépenses d'investissement	4 613 139,34 €
Excédent d'exécution de la section d'investissement	- 1 007 273,78 €
Excédent de clôture (compte de gestion)	13 895 732,59 €
Restes à réaliser recettes	2 597 034,19 €
Restes à réaliser dépenses	1 143 430,13 €
Solde des restes à réaliser	1 453 604,06 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 1 007 273,78 €
Solde des restes à réaliser	1 453 604,06 €
Excédent de financement de la section d'investissement	446 330,28 €
Excédent de la section de fonctionnement	14 903 006,37 €
Excédent de financement de la section d'investissement	446 330,28 €
Résultat final (compte administratif)	15 349 336,65 €

Proposition d'affectation du résultat :

Il est proposé d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement, pour couvrir le déficit d'investissement 2023 hors RAR de 2022 et pour investir (c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés pour 6 740 200,50 €).

Le solde sera affecté en excédent de fonctionnement reporté (002) à hauteur de celui affecté en 2023 pour 8 162 805,87 €).

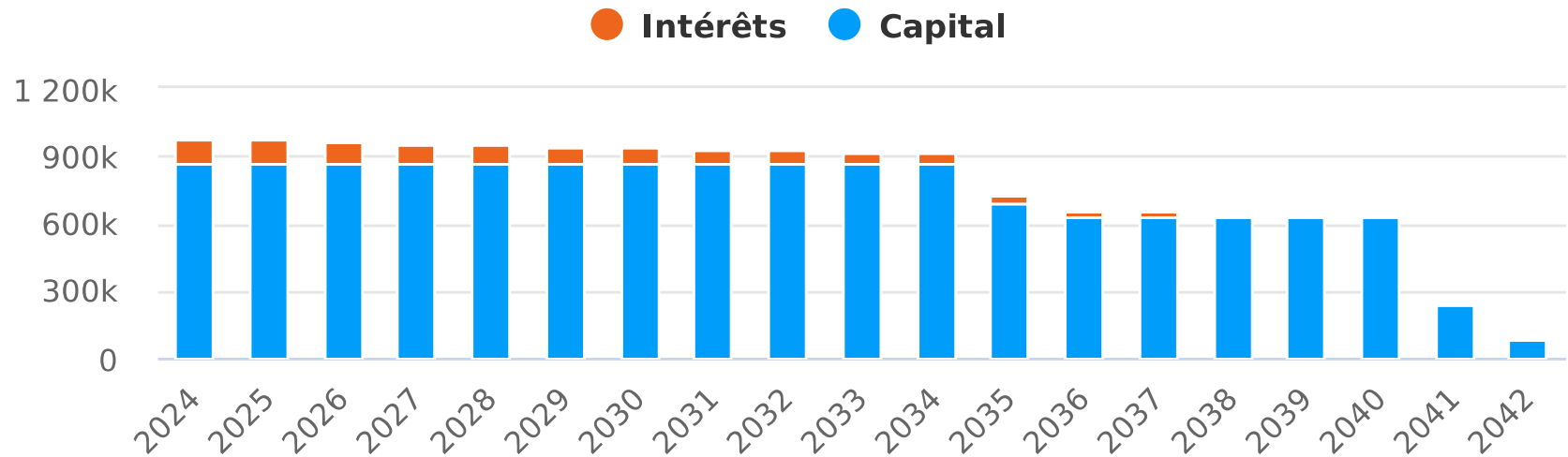
La section d'investissement sera ensuite alimentée via le compte 023 (autofinancement) en fonction du montant nécessaire à son équilibre.

Sens	Section	Chapitre	CA 2023 prév	Projet BP 2024	% évol
Dépenses de fonctionnement					
D	F	011 - Charges à caractère général avec réserves de 2 267 073 en 2024	33 901 057 €	39 000 729 €	15,0%
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 106 533 €	2 367 789 €	12,4%
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	1 300 308 €	1 676 192 €	28,9%
Sous-total charges de gestion courante			37 307 898 €	43 044 710 €	15,4%
D	F	66 - Charges financières	115 778 €	105 377 €	-9,0%
D	F	67 - Charges exceptionnelles	13 631 €	25 000 €	83,4%
D	F	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	189 885 €	316 864 €	66,9%
Sous-total dépenses réelles			37 627 192 €	43 491 951 €	15,6%
D	F	042 - Opérations d'ordre entre sections	2 210 314 €	2 324 823 €	5,2%
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	8 946 497 €	5 647 488 €	-36,9%
TOTAL GENERAL			48 784 003 €	51 464 262 €	5,5%
Recettes de fonctionnement					
R	F	013 - Atténuations de charges	144 041	33 800 €	-76,5%
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 146 447 €	7 698 080 €	-15,8%
R	F	73 - Impôts et taxes	46 585 €	50 000 €	7,3%
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	34 103 255 €	34 260 601 €	0,5%
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	2 175 557n €	1 251 475 €	-42,5%
Sous-total recettes de gestion courante			45 615 885 €	43 293 956 €	-5,1%
R	F	77 - Produits exceptionnels	20 731 €	0 €	-100,0%
Sous-total recettes réelles			45 636 616 €	43 293 956 €	-5,1%
R	F	042 - Opérations d'ordre entre sections	7 363 €	7 500 €	+1,9%
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	8 162 806 €	8 162 806 €	0,0%
TOTAL GENERAL			53 806 785 €	51 464 262 €	-4,4%

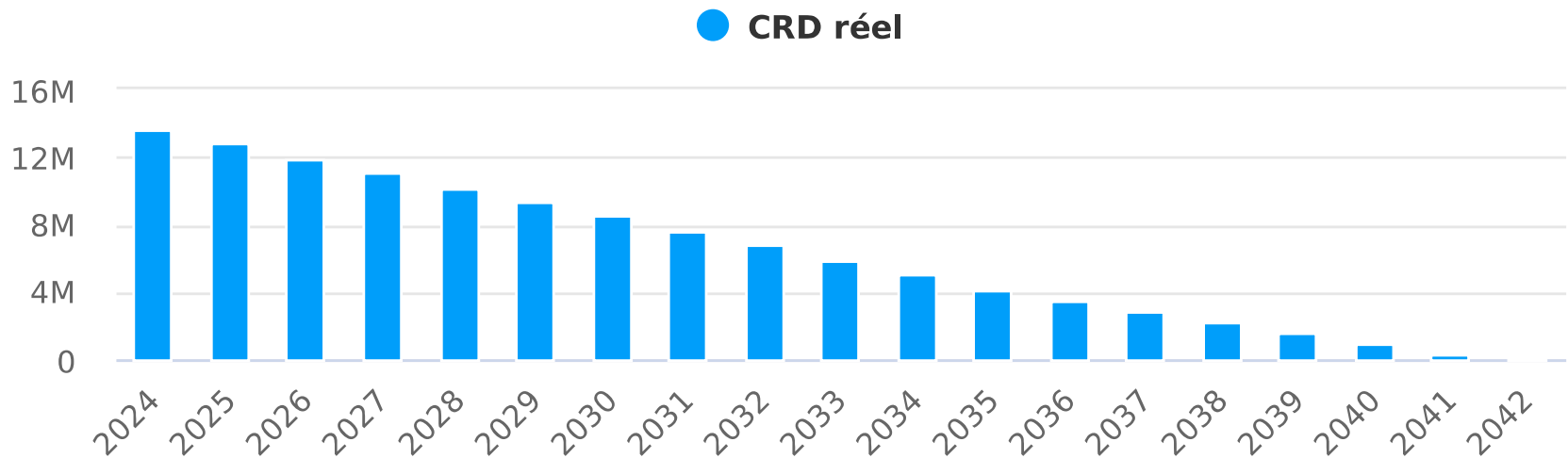
Sens	Section	Chapitre	CA 2023 prév	RAR 2023	Projet BP 2024
Dépenses d'investissement					
D	I	20 - Immobilisations incorporelles	603 332 €	735 372 €	730 877 €
D	I	204 - Subventions d'équipement versées	1 915 000€	0 €	2 500 000 €
D	I	21 - Immobilisations corporelles	1 730 706 €	386 590 €	9 074 862 €
D	I	23 - Immobilisations en cours avec réserve de 11 112 390 €	225 756 €	21 468 €	11 310 434 €
D	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 400 242 €	0 €	976 000 €
Sous-total dépenses réelles			5 875 036 €	1 143 430 €	24 592 173 €
D	I	040 - Opérations d'ordre entre sections	7 363 €	0 €	7 500 €
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	0 €	1 007 274 €
TOTAL GENERAL			5 882 399 €	1 143 430 €	25 606 947 €
TOTAL BP + RAR				26 750 377 €	
Recettes d'investissement					
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	6 740 202 €
R	I	13 - Subventions d'investissement	365 259 €	2 597 034 €	1 435 830 €
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	8 000 000 €
R	I	024 – Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	5 000 €
Sous-total recettes réelles			365 259 €	2 597 034 €	16 181 032 €
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement	8 946 497 €	0 €	5 647 488 €
R	I	040 - Opérations d'ordre entre sections	2 210 314 €	0 €	2 324 823 €
R	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 333 712 €	0 €	0 €
TOTAL			13 855 782 €	2 597 034 €	24 153 343 €
TOTAL BP + RAR				26 750 377 €	

Sens	Section	Chapitre	CA 2023 prév	Projet BP 2024
Dépenses d'investissement				
D	I	20 - Immobilisations incorporelles	603 332 €	730 877 €
D	I	204 - Subventions d'équipement versées	1 915 000 €	2 500 000 €
D	I	21 - Immobilisations corporelles	1 730 706 €	9 074 862 €
D	I	23 - Immobilisations en cours avec réserve de 11 112 390 €	225 756 €	11 310 434 €
D	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 400 242 €	976 000 €
Sous-total dépenses réelles			5 875 036 €	24 592 173 €
D	I	040 - Opérations d'ordre entre sections	7 363 €	7 500 €
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	1 007 274 €
TOTAL GENERAL			5 882 399 €	25 606 947 €
Recettes d'investissement				
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0 €	6 740 202 €
R	I	13 - Subventions d'investissement	365 259 €	1 435 830 €
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	0 €	8 000 000 €
R	I	024 - Produits des cessions d'immobilisations	0 €	5 000 €
Sous-total recettes réelles			365 259 €	16 181 032 €
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement	8 946 497 €	5 647 488 €
R	I	040 - Opérations d'ordre entre sections	2 210 314 €	2 324 823 €
R	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 333 712 €	0 €
TOTAL			13 855 782 €	24 153 343 €

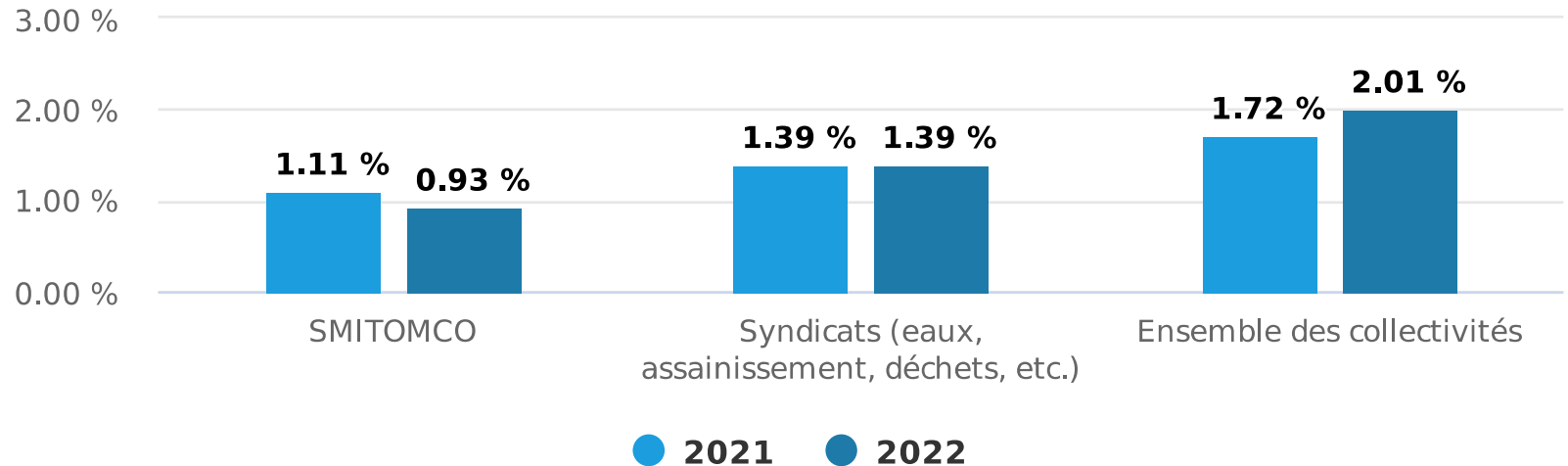
Annuité de la dette (capital et intérêts)



Capital restant dû



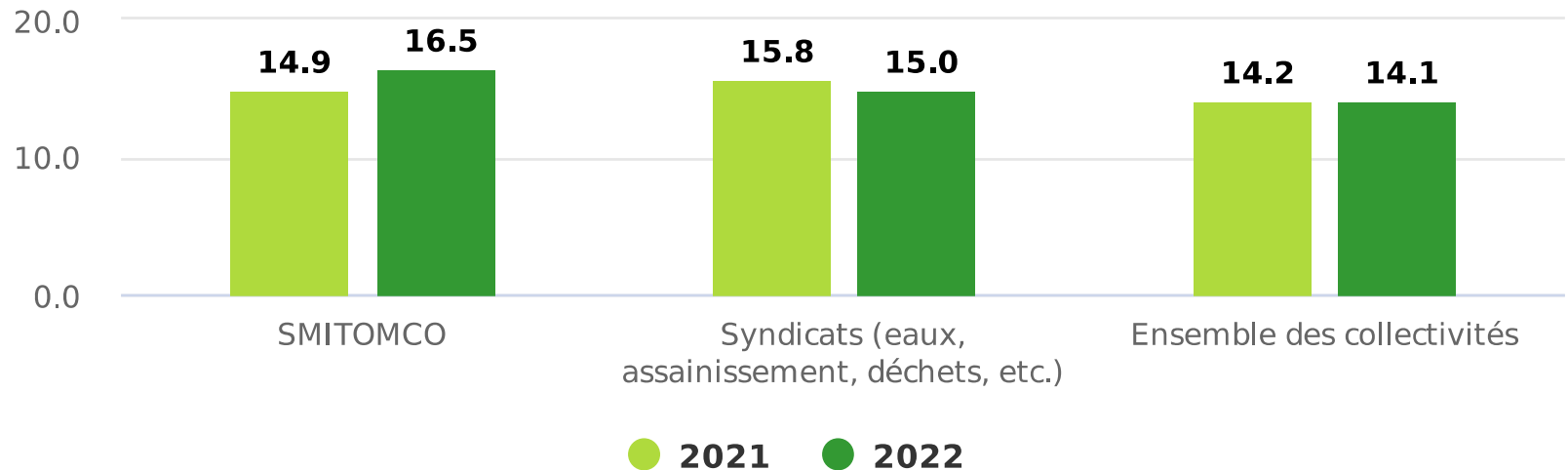
■ Taux moyen après swaps (% , annuel exact/exact)



Le taux moyen de la dette est à la moyenne des taux des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus.

Il s'interprète comme une mesure instantanée, à la date d'analyse, de la vitesse à laquelle courent les intérêts.

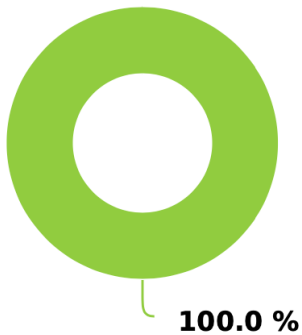
■ Durée de vie résiduelle (en années)



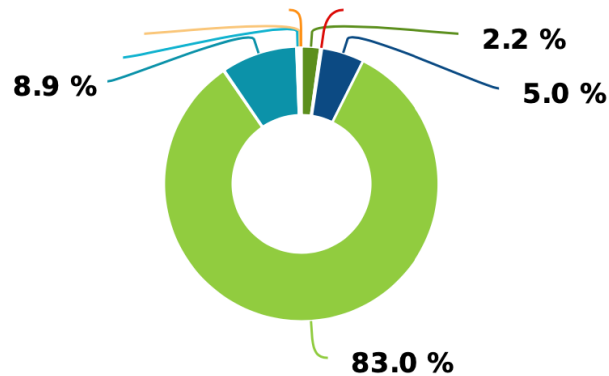
La durée de vie résiduelle moyenne de la dette correspond à la moyenne des durées des emprunts pondérées par leurs capitaux restant dus.

■ Risque CBC (% de l'encours)

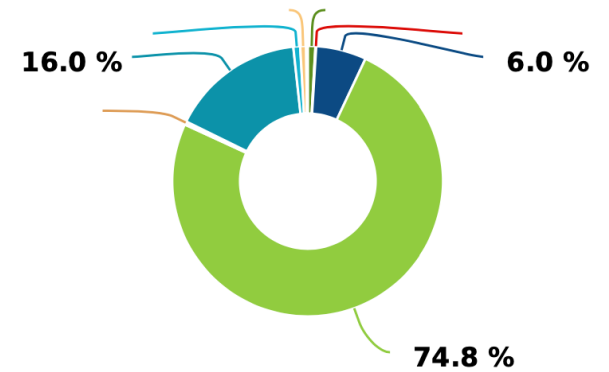
SMITOMCO



Syndicats (eaux, assainissement, déchets, etc.)



Ensemble des collectivités



Une dette 100% saine et sécurisée au sens de la Charte de Bonne Conduite